



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada



Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole du 14 au 20 mars 2010

FICHE D'INFORMATION N° 4

Pour que vos enfants puissent jouer, grandir et travailler à la ferme en toute sécurité

Grandir dans une ferme peut s'avérer une expérience merveilleuse pour un enfant, mais sans une supervision adéquate, elle peut tourner au tragique.

Entre 1990 et 2004, 209 enfants de moins de 15 ans sont décédés dans des exploitations agricoles au Canada. Par ailleurs, de 1990 à 2000, 1 886 enfants ont été hospitalisés pour des blessures liées à l'exploitation agricole, selon le programme Surveillance des blessures dans le secteur agricole au Canada (SBAC).

« Une ferme est un lieu de travail industriel, souligne le directeur général de l'ACSA, Marcel Hacault. Personne ne laisserait ses enfants jouer sans surveillance sur un chantier de construction, alors pourquoi les laisserait-on faire tout ce qu'ils veulent dans une ferme? »

« La prévention à la ferme : je m'y engage! » est le thème de la campagne canadienne sur la sécurité à la ferme, qui s'échelonne sur trois ans et comporte trois volets. Cette année, la campagne mettra l'accent sur la planification, avec des tournées d'inspection et des plans de sécurité. La deuxième année, il sera question de l'exploitation agricole, notamment de la mise en œuvre, de la documentation et de la formation. La troisième et dernière année, axée plus précisément sur la sécurité, portera sur les évaluations, l'amélioration et la mise au point des systèmes de sécurité.

La campagne sur la planification, d'une durée d'un an, sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole, du 14 au 20 mars 2010. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) dirigent les activités de la Semaine en collaboration avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Selon l'étude du programme SBAC, les trois quarts (74,2 %) des décès d'enfants sont liés au travail. De ce nombre, les trois quarts (73,5 %) impliquent un adulte occupé à un travail agricole, par exemple dans les cas où un enfant passager tombe d'un tracteur ou un enfant spectateur se fait frapper par une camionnette. Dans les autres cas (26,5 %) de décès d'enfants liés au travail, la victime travaillait.

Chez les moins de 15 ans, l'écrasement d'observateurs et de passagers tombés du véhicule est à l'origine de 40 % des décès. Les noyades représentent 15 % des accidents mortels liés au travail et 45 % des accidents mortels non liés au travail. Les principales causes d'hospitalisation pour des blessures subies par des enfants à la ferme sont les chutes d'une hauteur, le travail ou le jeu avec un animal, et l'enchevêtrement. Les chutes d'une hauteur sont particulièrement fréquentes chez les enfants de 5 à 9 ans.

En milieu agricole, les enfants de moins de 5 ans sont particulièrement vulnérables aux accidents, puisqu'ils comptent pour près de la moitié (46 %) de tous les décès accidentels d'enfants et pour le quart des hospitalisations.

« La meilleure façon de garder les jeunes en sûreté est d'aménager des aires de jeu sécuritaires, soutient M. Hacault. Il n'est pas nécessaire que l'aménagement coûte cher, il suffit qu'il soit bien pensé. »

Premièrement, il faut choisir un endroit à l'écart de l'activité agricole, idéalement à côté ou à proximité de la maison. L'endroit doit être à l'abri du vent, exempt de vermine (fourmis, serpents, rongeurs, etc.) et de plantes dangereuses.

Deuxièmement, l'aire de jeu doit être entourée d'une clôture à l'épreuve des enfants et d'une barrière à blocage automatique. Le tout doit être solide, facile d'entretien et d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre (4 pieds).

Troisièmement, il faut bien choisir l'équipement de jeu. Il n'est pas nécessaire de payer le gros prix pour avoir un équipement de qualité. Optez pour des ballons, des carrés de sable ou des balançoires. N'oubliez pas que toutes les structures sur lesquelles les enfants peuvent grimper doivent être placées à au moins 1,80 mètre (6 pieds) des clôtures ou des autres équipements.

Enfin, recouvrez le sol d'un matériau protecteur (sable, etc.) pour amortir les chutes sous les équipements de jeu ayant des surfaces surélevées (glissoires, grimpeurs, balançoires).

Pour en savoir plus sur l'aménagement d'aires de jeu sécuritaires, on peut consulter le site américain suivant : www.marshfieldclinic.org/research/children/safePlay.

La FCA, l'ACSA, FAC et AAC veulent que les agriculteurs canadiens se disent : « La prévention à la ferme : je m'y engage! »

- 30 -

Pour les médias francophones:

Diane Wreford, Directrice des communications et du développement
Tél : 204-275-8874 Courriel : dwreford@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Consultant T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca

*** **Des photos et des dessins humoristiques** pour accompagner cet article peuvent être téléchargés gratuitement du site www.casa-acsa.ca.

Pour télécharger cet article, allez au www.casa-acsa.ca ou au www.cfa-fca.ca.